N°22
DECEMBRE 2018

SUDoscope AP-HP

LE BILAN DE Santé BIMESTRIEL HOSPITALIER

RÉSULTATS Élections Professionnelles 2018

Solidaires

SUD SANTÉ AP-HP - www.sudsanteaphp.fr

SUDoscope, le journal du syndicat SUD Santé Solidaires AP-HP / décembre 2018 / numéro 22

Edito

Élections à l'AP-HP

Ces élections professionnelles se sont tenues dans un contexte difficile et particulièrement tendu.
Le contre-pouvoir, le grain de sable que représente encore le syndicalisme dérange, il dérange le patronat et ses alliés politiques de droite comme de gauche, servis en l'occurrence par une presse à la botte.
La campagne médiatique contre le syndicat force ouvrière si elle dénonce une dérive impardonnable, n'en éclabousse pas moins l'ensemble du monde syndical tant il reste vrai que les représentants des classes populaires doivent être exemplaires, irréprochables, presque vertueux.

Les affaire de fichage des cadres de F.O. et de leurs notes de frais auront fait le lit du « tous pourris », auront jeté le discrédit et favorisé l'abstention.
Celle-ci, en effet, comme pour les élections générales est en progression sur l'institution AP-HP, près de 70%. Le vote électronique, s'il semblait faciliter l'accès au vote, n'aura pas tenu ses promesses. De très nombreux agents n'ont pas reçu leurs enveloppes contenant identifiant et mot de passe.

Nous pensons à SUD Santé qu'un pouvoir décisionnel et pas seulement l'émission d'avis dans nos instances serait plus propice à la participation. Nous pensons surtout que s'agissant de définir les politiques de soins, les organisations de travail, les choix stratégiques, les politiques budgétaires, les 72 000 salariés non médicaux doivent être écoutés, leurs instances revalorisées dans leurs attributions. Tant que cela ne sera fait, pas de démocratie dans notre belle institution, pas d'amélioration à envisager dans la participation aux élections.

Malgré ce contexte, SUD Santé Solidaires AP-HP maintient le cap, conforte sa deuxième place sur l'institution.

Vous avez, par vos votes, élu 4 représentants au Comité Technique Central d'Etablissement (CTEL), 67 aux comités locaux, 19 en Commissions Administratives Paritaires (C.A.P.) et 1 en CPP (C.A.P. dédié au CDD).
Ils porteront votre voix, feront leur vos revendications, œuvreront dans l'intérêt général, défendrons l'unité et l'ambition institutionnelle, combattrons le tout austéritaire.

Vous le demandiez en votant pour eux, soyez en assurés après les avoir élu.

SUD santé Solidaires AP-HP, membre de l'Union syndicale Solidaires
Hôpital saint Antoine - Pavillon Ernest Dupré - 184, rue du faubourg saint Antoine - 75 012 Paris
Tél. : 01 40 27 18 36 / Fax : 01 49 28 30 42 / Courriel : sud-sante.aphp@aphp.fr / Site : sudsanteaphp.fr
Application portable SUD Santé APHP, disponible sur : Google Play & App Store / Facebook, Twitter, Google +

Couverture de Fañch Ar Ruz (www.fanch-bd.com)

C.T.E.C.

Comité Technique d'Établissement Central : C.T.E.C.

Les éluEs donnent un avis sur la politique générale de l'AP-HP, ont un rôle consultatif sur les effectifs, budgets, organisations du travail, modifications ou suppressions d'activité, bilan social, attributions des primes...
Le résultat du C.T.E.C. détermine la représentativité de chaque syndicat et les sièges au CHSCT central.

C.T.E.C. 2019-2022

CGT 6 sièges
SUD santé 4 sièges
CFDT 3 sièges
FO 2 sièges

CHSCT Central 2019-2022

CGT 4 sièges
SUD santé 2 sièges
CFDT 2 siège
FO 1 siège

COMPARATIF CTEC						Evolution 2014/2018	
Année 2014			Année 2018			Electeurs	%
Inscrits	75 742		Inscrits	72 268		- 3 474	- 4,59 %
Votants	29 906		Votants	21 711		- 8 195	- 27,4 %
Bulletins Nuls	767		Vote blanc	869		-	-
Exprimés	29 139		Exprimés	20 842		- 8 297	- 28,47 %
Participation	39,48 %		Participation	30,04 %		- 9,44 %	
Syndicats	Voix	%	Syndicats	Voix	%	Voix	%
SUD santé	**7 150**	**24,54 %**	**SUD santé**	**4 686**	**21,58 %**	**- 2 464**	**- 2,96 %**
CGT	9 322	31,99 %	CGT	7 605	35,30 %	- 1 717	- 3,31 %
CFDT	4 451	15,28 %	CFDT	3 273	15,08 %	- 1 178	- 0,20 %
FO	3 502	12,02 %	FO	2 992	13,78 %	- 510	+ 1,76 %
CFTC	1 471	5,05 %	CFTC+ CFE-CGC	1 085	5 %	- 386	- 0,05 %
SMPS + UNSA	1 329	4,56 %	UNSA	793	3,65 %	- 536	- 0.91 %
CFE-CGC	743	2,55 %	-	-	-	-	-
Autonome	1 171	4,02 %	Autonome	408	1,88 %	- 763	- 2,14 %
			Vote blanc	869	4 %	-	-

C.T.E.L.

Les Comités Techniques d'Établissements Locaux : C.T.E.L.

Les élus donnent un avis sur la politique générale de l'établissement (Groupe Hospitalier), ont un rôle consultatif sur les effectifs, budgets, organisations du travail, modifications ou suppressions d'activité, bilan social, attributions des primes.
Le résultat du C.T.E.L. détermine le nombre d'élus au Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT).

Siège/Achat/DRCI

CGT 24,81 % (4 sièges), CFDT 23,77 % (4 sièges), FO 19,64 % (3 sièges), **SUD santé 17,05 % (3 sièges)**, CFTC 6,85 % (1 siège)

Service Central des Ambulances/Sécurité Maintenance Services/Service Central des Blanchisserie

CGT 34,06 % (4 sièges), FO 30,03 % (3 sièges), Autonome 15,48 % (2 sièges), **SUD santé 15,17 % (1 siège)**

Agence Générale des Equipements et Produits de Santé (AGEPS)

SUD santé 43,98 % (4 sièges), FO 22,82 % (2 sièges), CFDT 19,09 % (2 sièges)

Centre de Formation et de Développement des Compétences (CFDC)

CGT 30,99 % (4 sièges), CFDT 23,24 % (3 sièges), CFTC 21,83 % (2 sièges), SMPS 12,32 % (1 siège)

Avicenne - Jean Verdier - René Muret ► Hôpitaux Universitaires Paris Seine St Denis

SUD santé 44,45 % (7 sièges), CGT 28,98 % (5 sièges), FO 11,18 % (2 sièges), CFDT 10,55 % (1 siège)

Bicêtre - Paul Brousse - Antoine Béclère ► Hôpitaux Universitaires Paris sud

CGT 38,87 % (7 sièges), **SUD santé 26,33 % (4 sièges),** CFDT 12,90 % (2 sièges), FO 11,52 % (2 sièges)

Bichat/Bernard - Beaujon - Mourier - Bretonneau - Hautval ► Hôp. Uni. Paris nord Val de Seine

CGT 27,11 % (4 sièges), FO 24,08 % (4 sièges), **SUD santé 19,17 % (3 sièges),**
CFTC 11,33 % (2 sièges), CFDT 9,61 % (1 siège), UNSA 5,97 % (1 siège)

Cochin - Hôtel Dieu - Broca/La Rochefoucauld/La Collégiale ► Hôpitaux Universitaires Paris centre

CGT 44,87 % (8 sièges), FO 16,09 % (2 sièges), CFDT 13,60 % (2 sièges), **SUD santé 12,16% (2 sièges),**
CFTC 5,69 % (1 siège)

Mondor - Chenevier - Emile Roux - Clemenceau - Joffre - Dupuytren ► Groupe Hospitalier Mondor

CGT 42,83 % (7 sièges), **SUD santé 23,71 % (4 sièges),** FO 16,86 % (3 sièges), CFDT 10,86 % (1 siège)

HEGP - Corentin Celton - Vaugirard/Gabriel Pallez ► Hôpitaux Universitaires Paris ouest

SUD santé 49,78 % (9 sièges), CGT 28,13 % (5 sièges), CFDT 10,52 % (1 siège)

Groupe hospitalier Necker enfants malades

SUD santé 34,53% (6 sièges), CGT 25% (4 sièges), CFDT 22,31 % (3 sièges), FO 6,28% (1 siège), CFTC 8,07 % (1 siège)

Groupe hospitalier La Pitié-Salpêtrière - Charles Foix

CGT 41,49 % (7 sièges), **SUD santé 16,30 % (3 sièges),** FO 15,16 % (2 sièges), CFDT 14,30 % (2 sièges), CFTC 6,17 % (1 siège)

Ambroise Paré - Poincaré - Berck - Ste Périne/Rossini/Chardon Lagache ► Hôp. U. Paris IdF ouest

CFDT 46,02 % (8 sièges), CGT 29,01 % (5 sièges), **SUD santé 10,29 % (2 sièges)**

Groupe hospitalier Saint Louis - Lariboisière - Fernand Widal

CGT 30,96 % (5 sièges), FO 23,91 % (4 sièges), CFDT 17,37 % (3 sièges), **SUD santé 13,06 % (2 sièges),** CFTC 9,60 % (1 siège)

Tenon - St Antoine - Rothschild - Trousseau - La Roche Guyon ► Hôpital Universitaires est parisien

CGT 32,41 % (6 sièges), FO 20,91 % (4 sièges), CFDT 18,82 % (3 sièges), **SUD santé 15,47 % (2 sièges)**

Hôpital Villemin - Paul Doumer

CGT 60,47 % (5 sièges), CFDT 22,09 % (2 sièges), **SUD santé 10,47 % (1 siège)**

Hospitalisation A Domicile (H.A.D.)

CGT 47,02 % (5 sièges), CFDT 24,14 % (3 sièges), **SUD santé 23,51 % (2 sièges)**

Groupe hospitalier Robert Debré

SUD santé 54,42 % (9 sièges), CGT 28,81 % (4 sièges), CFDT 12,70 % (2 sièges)

San Salvadour

CGT 60,25 % (7 sièges), FO 16,79 % (2 sièges), **SUD santé 16,54 % (1 siège)**

Hôpital marin d'Hendaye

CGT 55,34 % (6 sièges), FO 20,61 % (2 sièges), **SUD santé 17,94% (2 sièges)**

C.T.E.L. 2018

73 115 inscrits
21 818 votants
915 bulletins blancs
20 903 voix exprimés
⇨ 29,84 % de participation

CGT 35,42 % (7 688 voix / 102 postes)
SUD santé 22,48 % (4 904 voix / 67 postes)
CFDT 15,95 % (3 481 voix / 43 postes)
FO 14,95 % (3 261 voix / 36 postes)
CFTC 4,24 % (924 voix / 9 postes)
UNSA 1,63 % (355 voix / 1 poste)
Autonome 1,25 % (273 voix / 2 postes)
SMPS 0,16 % (35 voix / 1 poste)

C.A.P.

Les Commissions Administratives Paritaires : C.A.P.

Ce sont les élus de votre catégorie qui siègent pour tous les problèmes ayant trait à la carrière : report de stage, les avancements de grade, les appels de note, refus de temps partiel, de disponibilité, de congé formation, de congé syndical… conseil de discipline et commission de réforme.

Sur un total de 14 Commissions Administratives Paritaires, SUD santé obtient 19 éluEs sur 74 sièges.

C.A.P. 1 - Personnels d'encadrement technique (ingénieurs)

CFDT 33,88 % (1 siège), FO 33,47 % (1 siège)

C.A.P. 2 - Personnels des services de soins, médico-techniques, de rééducation et des services sociaux (psychologues, cadres supérieurs et cadres de santé, infirmiers spécialisés, infirmiers en soins généraux et spécialisés, kiné, manip radio, éducateurs de jeunes enfants et éducateurs techniques spécialisés, assistants socio-éducatifs …)

CGT 30,23 % (3 sièges) , **SUD santé 23,05 % (3 sièges),** CFDT 18,80 % (2 sièges), FO 11,16 % (1 siège), CFTC/CFE-CGC 8,16 % (1 siège)

C.A.P. 3 - Personnels d'encadrement administratif (attachés et attachés principaux d'administration hospitalière)

SMPS 48,78 % (1 siège), CFDT 34,15 % (1 siège)

C.A.P. 4 - Personnels d'encadrement ouvrier et technique (techniciens et techniciens supérieurs)

CGT 19,10 % (2 sièges), **SUD santé 26,27 % (1 siège)**

C.A.P. 5 - Personnels infirmiers de catégorie B

CGT 38,46 % (3 sièges), **SUD santé 26,37 % (2 sièges),** FO 13,50 % (1 siège) , CFDT 12,72 % (1 siège)

C.A.P. 6 - Personnels médico-techniques de catégorie B (manipulateurs d'électroradiologie médicale, préparateurs en pharmacie et techniciens de laboratoire)

SUD santé 30,49 % (2 sièges), CGT 29,97 % (2 sièges), CFDT 21,10 % (2 sièges), FO 13,18 % (1 siège)

C.A.P. 7 - Personnels de rééducation de catégorie B (pédicures-podologues, masseurs kinésithérapeutes, ergothérapeutes, psychomotriciens, orthophonistes, orthoptistes et diététiciens)

CFDT 37,25 % (1 siège), CGT 26,67 % (1 siège), **SUD santé 23,14 % (1 siège)**

C.A.P. 8 - Personnels animateurs, moniteurs-éducateurs

CGT 50 % (1 siège), CFDT 30 % (1 siège)

C.A.P. 9 - Personnels d'encadrement administratif et des secrétariats médicaux
(adjoints des cadres hospitaliers, assistants médico-administratifs)

CGT 28,87 % (2 sièges), **SUD santé 27,62 % (2 sièges),** CFDT 20,61 % (1 siège), FO 13,30 % (1 siège)

C.A.P. 10 - Personnels techniques et ouvriers
(agent d'entretien qualifié, ouvrier professionnel, maîtreouvrier, blanchisseur, agent de maîtrise, PARM)

CGT 44,72 % (3 sièges), **SUD santé 24,11 % (2 sièges),** FO 18,96 % (1 siège)

C.A.P. 11 - Personnels des services de soins et médico-techniques
(aides-soignants, auxiliaires de puériculture, aides-médicaux psychologiques)

CGT 45,94 % (6 sièges), **SUD santé 20,62 % (2 sièges),** FO 15,14 % (1 siège), 1 siège 13,13 % (1 siège)

C.A.P. 12 - Personnels des services de soins et médico-techniques autres que ceux composant la CAP 11
(agents des services hospitaliers qualifiés)

CGT 43,92 % (3 sièges), **SUD santé 24,87 % (2 sièges),** FO 17,44 % (1 siège)

C.A.P. 13 - Personnels administratifs (adjoints administratifs)

CGT 32,60 % (2 sièges), **SUD santé 27,37 % (2 sièges),** FO 21,29 % (1 siège), CFDT 11,74 % (1 siège)

C.A.P. 14 - Personnels sages-femmes
(sages-femmes, sages-femmes cadres, directeurs d'écoles de sages-femmes)

CGT 35,54 % (1 siège), CFDT 24,10 % (1 siège), CFTC/CFE-CGC 21,08 % (1 siège)

C.A.P. 2018

62 056 inscrits
20 164 votants
720 bulletins blancs
19 444 voix exprimés
⇨ 32,49 % de participation

CGT 34,83 % (7 024 voix / 29 postes)
SUD santé 23,27 % (4 692 voix / 19 postes)
CFDT 14,73 % (2 971 / 13 postes)
FO 13,92 % (2 806 / 9 postes)
CFTC 4,36 % (879 voix / 2 postes)
UNSA 2,37 % (478 voix / aucun poste)
Autonome 1,21 % (244 voix / aucun poste)
SMPS 0,62 % (125 voix / 1 poste)

A noter cette année la création de la Commission Consultative Paritaire (CPP), mêmes attributions que les C.A.P. mais s'occupera exclusivement des personnels contractuels de toutes catégories.

Commission Consultative Paritaire

CGT 31,09 % (2 sièges), CFDT 20,77 % (2 sièges), **SUD Santé 19,62 % (1 siège),** FO 10,59 % (1 siège)

Un grand merci à vous tous qui en votant SUD santé avez non seulement conforté notre place de deuxième organisation syndicale de l'AP-HP, mais vous êtes surtout dotés de représentants combatifs, présents et à l'écoute.

Notre syndicalisme c'est avec vous et au quotidien que nous le vivons, cela ne changera pas !

Nous en profitons pour vous souhaiter de bonnes fêtes de fin d'année et une année à venir revendicatrice, déterminée, combative, volontaire et ensemble, solidaires pour des luttes victorieuses !

Bonne Année 2019